

Pour ce qui est des subsides, la session parlementaire serait divisée en trois périodes se terminant respectivement le 10 décembre, le 26 mars et le 30 juin. Les travaux les plus importants en matière de subsides auraient lieu pendant la troisième période, celle qui se terminerai au 30 juin. On commencerait par le dépôt du budget principal du gouvernement en février de chaque année. Ces prévisions de dépenses seraient immédiatement déferées aux comités permanents appropriés, qui seraient chargés de faire rapport à la Chambre au 31 mai au plus tard. Pendant la première période, on pourrait examiner quelques crédits supplémentaires, qui seraient eux aussi déferés aux comités permanents appropriés. Pendant la deuxième, on étudierait les crédits supplémentaires et, en outre, il faudrait que les crédits provisoires soient votés avant la fin de l'année financière, le 31 mars, pour faire face aux dépenses de la période allant du 1^{er} avril au 30 juin.

• (4.10 p.m.)

Le comité recommande que, pendant les trois périodes, l'opposition se voit accorder 25 jours en tout pour présenter des motions sur n'importe quel sujet relevant de la compétence du Parlement du Canada. Ce n'est qu'à l'expiration de ces 25 jours, seulement après que l'opposition aurait exprimé ses opinions sur ces motions, que la Chambre serait priée de voter les subsides. L'opposition disposerait de cinq de ces jours pendant la première période, sept pendant la deuxième et treize pendant la troisième. Au cours de chacune de ces périodes, elle aurait l'occasion de présenter au maximum deux motions de défiance. Les autres motions expireraient simplement après une journée de débat.

Le comité, en plus des 13 jours qu'il accorde pendant la troisième période, a recommandé qu'on réserve trois autres jours pour l'examen des crédits supplémentaires définitifs si de tels crédits nous sont soumis au cours de la période se terminant le 30 juin. Je dois faire ressortir que le comité a recommandé que, pendant les trois jours réservés à l'opposition, celle-ci soit libre de choisir le sujet des débats. Nous prévoyons qu'au cours de la troisième période, certaines et peut-être la plupart des motions de l'opposition porteront sur les rapports des comités permanents à propos des crédits des différents ministères ou renfermeront des critiques s'inspirant des renseignements que l'opposition aura appris en examinant en détail les crédits aux comités permanents.

Toutes les motions et tous les autres travaux ayant trait aux subsides devront faire l'objet d'une décision à la fin du dernier jour

[M. Blair.]

imparti pour chaque période. Les députés de l'opposition pourront, à cette étape, avertir qu'ils réclament un vote distinct sur tel ou tel poste des crédits. Le comité estime que cette nouvelle procédure assurera au public et aux députés une meilleure protection que la procédure actuelle. Il est indéniable que les députés seront mieux placés pour examiner les crédits en comité car ils pourront interroger des fonctionnaires ainsi que des ministres.

La procédure permettant la tenue de débats sur des sujets arrêtés d'avance donnera à l'opposition l'occasion, qu'elle n'a pas maintenant, d'amorcer des débats significatifs sur des questions d'intérêt national, comme cela arrive de temps à autre. Je souligne encore une fois que les demandes de subsides du gouvernement devront franchir trois étapes: d'abord l'examen aux comités permanents, puis les débats sur les diverses motions de l'opposition et, finalement, le vote définitif à la Chambre sur le budget des dépenses. On peut donc dire avec raison, je pense, que la Chambre exercera comme jamais auparavant un contrôle plus efficace sur l'octroi des subsides.

D'autre part, le comité estime que l'attribution de subsides selon un calendrier comme celui qu'on a proposé, serait pour la Chambre et pour les députés d'un avantage immense. Cela permettrait au gouvernement d'escompter qu'on se prononce à temps sur les sommes demandées au Parlement. A tous égards, la formule proposée est semblable à celle qu'ont adoptée d'autres parlements, comme celui du Royaume-Uni. A mon avis, cette nouvelle procédure éviterait ce que bien des gens considèrent comme un scandale dans la procédure actuelle: les crédits de divers ministères sont étudiés en comité plénier avec tout juste le quorum.

Le comité a examiné un deuxième terrain de réforme: le processus législatif ou la procédure suivie pour transformer les bills publics en lois. Actuellement, tout bill de finances, c'est-à-dire tout bill comportant une dépense de fonds publics, doit être précédé d'un débat sur la résolution, débat qui, en vertu du Règlement provisoire, est limité à un jour parlementaire ou à un total de cinq heures. Le bill doit ensuite subir trois lectures, la première n'étant qu'une formalité. Fréquemment, la deuxième lecture est précédée d'un débat principal, suivi de l'étude du bill, article par article, en comité plénier; ensuite a lieu la troisième lecture. Je tiens à signaler que, de l'avis du comité, l'étape de la résolution pour un bill de finances a perdu son utilité. L'accord est général là-dessus. Les débats sur une mesure dont la Chambre n'a